

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 18 novembre à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Maire.



Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant que celle-ci se déroule de nouveau dans des conditions particulières étant en période de reconfinement. Cependant, le Conseil municipal permet à tous de se réunir car la continuité de l'action publique doit prévaloir pour permettre de répondre aux besoins des administrés.

Cette séance, en phase de reconfinement, est à huis clos et retransmise par voie dématérialisée.

Monsieur le Maire espère pouvoir accueillir de nouveau et très prochainement le public lors des prochaines séances.



Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant de prendre une délibération en rapport avec l'état d'urgence sanitaire relative à **l'organisation des Conseil municipaux à huis clos** jusqu'à levée de cet état d'urgence.

Monsieur le Maire soumet au vote cette délibération.

Mme QUERITE prend la parole et indique qu'elle craint que l'état d'urgence ne soit prolongé à nouveau. Nous ne connaissons pas actuellement la date de la fin du confinement.

Mme QUERITE est tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut être extrêmement respectueux des mesures liées au confinement.

Mme QUERITE ajoute qu'elle ne voit pas en quoi l'ouverture au public des Conseils municipaux, en respectant les gestes barrières, mettrait qui que ce soit en péril car peu de personnes extérieures assistent au Conseil municipal.

Son groupe votera donc contre cette proposition.

Le Conseil municipal approuve, par 26 voix et 6 contre, le fait d'effectuer chaque séance à huis clos durant toute la période couvrant l'état d'urgence sanitaire et de revenir à un fonctionnement normal dès que les conditions sanitaires le permettront.



Monsieur le Maire poursuit avec l'approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 septembre 2020.

Monsieur LAMRINI prend la parole et indique que selon lui, le compte-rendu ne correspond pas à ses propos et que les éléments retirés sont pertinents. Pour cela, son équipe et lui-même s'abstiendront pour ce vote.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité des voix et 6 abstentions, le compte-rendu du Conseil municipal du 23 septembre 2020.



**Au titre de la Direction Générale des Services**, Monsieur le Maire débute l'ordre du jour avec le point d'étape du **nouvel organigramme de la Ville**.

Cette phase 1 a été présentée au Comité Technique et aux délégués syndicaux. Cette phase 1 y a été validée à l'unanimité.

Cette étape sera poursuivie par une seconde étape avec une organisation technique. Les directeurs et les chefs de service seront chargés de décliner l'organigramme sous chaque direction et service afin d'ajuster les moyens techniques et humains et satisfaire les feuilles de route établies par les élus.

M. LAMRINI prend la parole et s'interroge sur plusieurs points.

Tout d'abord, il demande la raison pour laquelle la direction des Finances et la Direction des Ressources Humaines ne font plus qu'une seule et même direction.

Ensuite, il ne comprend pas pourquoi le Secrétariat général serait directement lié au Maire et la RGPD en lien direct avec le Directeur Général des Services alors qu'il y a une Direction des Systèmes d'Informatiques.

De plus, il souhaiterait connaître l'organisation prévue pour les agents et si les propositions d'organisation seront faites par le Directeur Général des Services ou par les élus.

M. LAMRINI trouve qu'il y a beaucoup d'incohérences.

Monsieur le Maire répond que cette organisation correspond aux délégations transmises.

Le Secrétariat général est partagé entre le Directeur Général des Services et le Maire. Cela fonctionne très bien donc aucun changement n'est à prévoir.

Concernant le rapprochement de la Direction des Finances et la Direction des Ressources Humaines, il est tout à fait naturel de relier ces deux directions ressources car la masse salariale est en relation entre les deux secteurs.

Monsieur le Maire explique qu'il a choisi de faire un point d'étape afin de tendre vers une organisation humaine et concertée.

Le Conseil municipal est donc informé de cette première étape.

Monsieur HOFFMANN demande si la seconde étape sera soumise au vote du Conseil municipal.

Monsieur le Maire explique que les organigrammes seront validés en Comité Technique et le Conseil municipal en sera informé.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de cette 1<sup>ère</sup> phase d'organigramme.



Mme Catherine LUCAS poursuit l'ordre du jour avec la **désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Relais Logement**.

Suite au renouvellement du Conseil municipal et de son installation, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant de la ville de Vernouillet à l'Assemblée Générale du GIP Relais Logement.

Il est proposé de désigner M. Damien STEPHO en tant que représentant de la ville et il est précisé que Madame Catherine LUCAS y siègera en tant que Vice-Présidente du CCAS.

Mme QUERITE souhaite profiter de ce sujet pour demander à Monsieur le Maire un point sur les deux logements conventionnés avec le GIP pour l'accueil des migrants ou des familles en situation d'urgence.

Monsieur le Maire explique que ces deux logements sont toujours conventionnés avec le GIP Relais Logement et peut-être de façon plus large encore.

A ce jour, un logement est disponible.

Monsieur le Maire précise que le GIP Relais Logement est un partenaire très apprécié.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de désigner M. Damien STEPHO pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du GIP Relais Logement au titre de la commune de Vernouillet.



Monsieur le Maire propose ensuite le point relatif au **transfert de pouvoirs de police administrative**.

L'ensemble des pouvoirs de police administrative spéciale associés à des compétences dévolues à l'Agglomération du Pays de Dreux seront transférées d'office au Président de l'Agglo au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sauf en cas d'opposition explicite.

Il est proposé de voter contre ce transfert et de conserver les pouvoirs de police liés aux compétences suivantes :

- Assainissement ;
- Collecte des déchets ménagers ;
- Réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage ;
- Habitat.

Après avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal s'oppose, à l'unanimité, au transfert de pouvoirs de police administrative cités ci-dessus au Président de l'Agglomération du Pays de Dreux.



Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour avec le point relatif au **contrat de groupe d'assurance des risques statutaires**.

Monsieur le Maire explique que la Mairie a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir pour négocier le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires pour les agents de la Ville.

Le Centre de Gestion a récemment communiqué à la Mairie l'attribution du marché à la compagnie CNP Assurances avec le courtier SOFAXIS.

Monsieur le Maire précise que le contrat actuel ne couvre que les agents affiliés à la CNRACL.

La prestation qui nous est proposée aujourd'hui nous permet de couvrir l'ensemble des agents, qu'ils soient titulaires ou contractuels.

Monsieur le Maire indique que cette prestation et cette couverture semblent meilleures que les précédentes.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur :

- L'opportunité d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir ;
- Le choix du type de personnel à assurer : agents relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC ;
- Les risques assurés et la durée de la franchise en maladie ordinaire, le cas échéant, selon les options indiquées dans les tableaux ci-dessus ;
- L'assiette de cotisations qui est composée obligatoirement du traitement brut indiciaire (TBI) et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour adhérer à l'offre proposée par le Centre de Gestion d'Eure et Loir.



Monsieur le Maire poursuit ensuite avec le point relatif à **l'attribution d'une prime COVID.**

Il est proposé de délibérer sur l'attribution d'une prime COVID pour les agents de la Fonction Publique Territoriale qui ont œuvré durant la période de confinement soit en présentiel ou à distance.

Il est rappelé que cette prime est exonérée de charges et d'impôts jusqu'à la fin de l'année et que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la mise en place de cette prime pour les agents de la ville.

Monsieur le Maire explique qu'une réflexion a été menée et nourrie après avoir recueilli les remarques des représentants du personnel.

Cette prime doit être attribuée dans la limite de 1 000 €.

Il a donc été déterminé une distinction entre les services dits « essentiels » et les services dits « nécessaires » au bon fonctionnement de la Collectivité.

Il est précisé que cette prime est répartie en 5 taux :

- Taux 1 : 750 à 1 000 €
- Taux 2 : 500 à 750 €
- Taux 3 : 300 à 500 €
- Taux 4 : 250 €

- Taux 5 : 150 €

Monsieur le Maire précise que les agents en ASA ne sont pas éligibles.

Le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à fixer, par arrêté individuel, le montant perçu, par chaque agent, et prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime.

Monsieur le Maire indique que 70 agents sont concernés par cette prime dont 30 agents au taux maximum.

M. LAMRINI prend la parole et demande si l'Etat a donné une enveloppe dédiée au versement de cette prime.

De plus, il aurait aimé que les métiers concernés soient précisés en détails pour en apprécier les attributions.

Monsieur le Maire indique que cette prime est financée par la Ville et qu'un fond social sera reversé pour le CCAS en fonction de ce qui aura été versé par la Ville.

Concernant le détail des métiers, Monsieur le Maire indique qu'un certain nombre de détails est déjà donné pour comprendre cette délibération.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire attribuer une prime aux agents et à fixer le montant perçu, par chaque agent, par arrêté individuel.



Madame MANSON poursuit l'ordre du jour en abordant le **point relatif au remplacement d'un membre de la commission de contrôle des listes électorales.**

Monsieur Jean-Pierre RICHARD étant devenu adjoint depuis le 23 septembre 2020, il ne peut plus siéger au sein de cette commission.

Il convient donc de le remplacer par un conseiller municipal de la majorité selon l'ordre du tableau.

Il est donc proposé de désigner M. Joël TRAPATEAU.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au remplacement de Monsieur Jean-Pierre RICHARD par Monsieur Joël TRAPATEAU au sein de la commission de contrôle des listes électorales.



Monsieur le Maire annule la délibération relative au **transfert de la compétence PLUI.**

En effet, il était initialement prévu que la commune exprime sa position sur ce transfert entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020.

Or, ce délai a été reporté au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et nous ne pouvons pas délibérer au-delà des 3 mois avant cette date.

Cette délibération sera donc représentée au Conseil municipal entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021.



Au titre de l'Urbanisme, Madame MANSON poursuit l'ordre du jour avec le point relatif à **la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.**

La direction des services fiscaux nomme 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants parmi une liste de 32 contribuables proposés par le Conseil municipal (16 membres titulaires et 16 membres suppléants).

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les deux listes proposées.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, ces deux listes.



Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour avec le point relatif à **la modification de la superficie du terrain cédé Avenue François Mitterrand.**

La commune de Vernouillet a acté la vente de ce terrain à NEXITY Foncier Conseil par délibération du 17 octobre 2018 en vue de la réalisation d'un lotissement de 19 lots.

La Ville souhaite exclure de la vente de ce terrain une emprise de 300 m<sup>2</sup> sans modification du prix de vente initial.

La superficie serait ramenée à 10 099 m<sup>2</sup>.

Monsieur LAMRINI prend la parole et demande si la Ville a demandé la clause de non retour à bonne fortune à la société Nexity et si elle a perçu la subvention de 90 000 €.

Monsieur le Maire indique que les travaux n'ont pas débuté du fait de la période de crise sanitaire et que la subvention n'a donc pas été conservée.

Monsieur LAMRINI s'inquiète du fait que la Ville finance les travaux sans accompagnement.

Celle-ci est donc perdante pour pouvoir répondre à cet engagement.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur deux éléments dans cette délibération, à savoir d'une part, la conservation d'une emprise pour améliorer l'aménagement d'une entrée de quartier et d'autre part le maintien du prix avec une réduction de superficie.

Monsieur le Maire précise que la Ville n'a pas l'équilibre financier sauf à attendre une nouvelle subvention de l'Etat dont nous n'avons pas de notification pour le moment.

Monsieur le Maire indique que cette opération fera l'objet d'un retour à bonne fortune.

Monsieur LAMRINI demande une suspension de séance afin de pouvoir discuter de ce sujet avec ses colistiers.

Monsieur le Maire l'autorise à suspendre la séance 5 minutes.

Après la suspension de séance, Monsieur le Maire replace la délibération au cœur du déroulé de la séance à savoir la conservation de 300 m<sup>2</sup> pour permettre l'aménagement de l'entrée de quartier et l'aménagement de l'espace « Pass'Agés Vauvettes ».

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 90 000 € n'a pas été versée et il s'engage à obtenir un retour sur la fortune la plus favorable possible soit en diminuant le coût des travaux, soit en travaillant avec le partenaire ou bien en obtenant une nouvelle subvention pour ce projet.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité et 5 voix contre, la modification de la superficie du terrain cédé à NEXITY Foncier Conseil, sans variation de prix de vente.



Au titre des Finances, Madame MANSON poursuit l'ordre du jour avec les **admissions en non-valeur 2020 sur le budget Ville.**

Elle indique que la Trésorerie de Dreux Agglomération a transmis deux états des sommes qu'il ne leur est pas possible de recouvrer sur le budget principal de la Ville pour différentes situations.

Dans cette somme, un montant de 1 130.06 € correspond à des décisions de clôture pour insuffisance d'actifs.

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres irrécouvrables d'un montant total de 2 518.03 € portant sur la période 2007-2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur cette somme.



Madame MANSON poursuit avec les **admissions en non-valeur sur le budget annexe de l'eau.**

La Trésorerie de Dreux Agglomération a transmis deux états des sommes qu'il ne leur est pas possible de recouvrer sur le budget annexe de l'Eau.

Dans cette somme, un montant de 10 180.40 € correspond à des décisions de clôture pour insuffisance d'actifs et 3 767.71 € pour des décisions de surendettement.

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres irrécouvrables d'un montant de 24 936.37 € portant sur la période 2009-2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur cette somme.



Madame MANSON aborde ensuite le point relatif à **l'actualisation du tableau des subventions 2020.**

Lors du vote des subventions, celle au Groupement d'Intérêt Public- Relais Logement n'avait pas été inscrite en raison d'éléments complémentaires manquants.

Ces éléments ayant été maintenant validés, il est proposé de reconduire la subvention à hauteur de 14 000 €.

Monsieur LAMRINI demande à avoir des renseignements sur les montants attribués.

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite une réflexion soit menée sur la méthode d'accompagnement des associations et qu'un groupe de travail sera créé afin de pouvoir travailler avec les associations pour qu'elles comprennent les modalités d'attribution.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'actualisation du tableau des subventions telle que présentée.



Monsieur le Maire poursuit avec **le refinancement des emprunts SFIL.**

Monsieur le Maire explique qu'il a pris la décision de refinancer une partie de la dette le 6 octobre 2020.

Il rappelle la structure de la dette avant refinancement : le taux moyen était de 2.62 % avec 43 lignes et 43.23 % d'emprunts à la SFIL.

La totalité des emprunts d'un montant de 4 324 924.48 € a été refinancée à un taux moyen de 3.58 % pour une durée pondérée restant à courir de 6 ans et 9 mois.

Le refinancement s'est élevé à 4 915 924.48 € à un taux de 0.25 % sur 15 ans intégrant des indemnités de résiliation anticipée à hauteur de 591 000 €.

Comme prévu au Budget supplémentaire voté le 23 septembre dernier, un nouvel emprunt de 2 856 219.90 € a été conclu à ce même taux de 0.25 % sur 15 ans.

Sur le mandat, l'opération va générer environ 1.1 millions d'euros de Capacité d'Auto-Financement supplémentaires qui pourront être utilisés en autofinancement.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité du refinancement des emprunts SFIL.



Madame MANSON poursuit avec la **Décision modificative n°2 sur le budget de la Ville.**

En fonctionnement, les recettes et les dépenses sont à 0 €.

En investissement, les recettes s'équilibrent à 4 613 281.33 € liées au refinancement de la dette et de l'encaissement du nouvel emprunt SFIL à 4 062 079 € ainsi que la capitalisation de la pénalité à hauteur de 551 2020.33 € et les dépenses à hauteur de 4 613 281.33 € comportant le refinancement de la dette avec remboursement anticipé de l'emprunt à la SFIL pour 4 062 079 €, le remplacement des menuiseries à 360 000 €, l'acquisition de véhicules électriques à 92 000 €, l'acquisition de chalets de Noël à 44 000 €.



Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative proposée sur le budget de la Ville.



Madame MANSON aborde ensuite **la Décision Modificative n°2 du budget de l'Eau.**

Cette décision modificative s'équilibre, en fonctionnement, en dépenses et en recettes à 0 €.

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 162 664,77 €.

Elle correspond au refinancement de la dette de l'emprunt SFIL, de la capitalisation de la pénalité et des dépenses imprévues.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative proposée sur le budget de l'Eau.



Madame MANSON poursuit avec la **Décision modificative n°1 sur le budget de la ZAC Bois du Chapitre.**

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 20 088.97 € liées à la vente de terrains et aux indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt.

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 139 978.38 €.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative proposée sur le budget de la ZAC Bois du Chapitre.



Au titre de la Direction de la Politique de la Ville, Mme VIGNY poursuit avec le **Bilan Contrat de Ville 2019.**

Mme VIGNY présente l'évolution de la dotation DSUCS qui sera détaillée par thématique :

- La politique d'insertion et d'emploi pour un montant de 184 636 €
- La politique sportive pour un montant de 563 243 € pour les vacances sportives et les contrats bleus)
- La politique associative pour un montant de 164 313 €
- La politique de sécurité et de prévention pour un montant de 181 990 €
- La politique culturelle pour un montant de 147 668 €
- La politique Enfance-Jeunesse pour un montant de 428 230 €
- La restauration municipale pour un montant de 215 537 €
- La politique éducative pour un montant de 349 199 €
- La politique patrimoniale pour un montant de 51 050 €
- La politique citoyenne pour un montant de 58 804 €
- La politique de solidarité et de santé pour un montant de 352 088 €
- La politique des centres sociaux pour un montant de 648 877 €

Au total, 3 345 635 € ont été consacrés à la Politique de la Ville.

Monsieur le Maire salue la qualité du rapport présenté et élaboré par la direction.

Monsieur LAMRINI demande ce qu'est la Politique de la Ville à Mme VIGNY.

Mme VIGNY dit qu'elle aurait pu apporter des éléments de réponse lors de la commission de la Politique de la Ville étant donné que de nombreux points ont été abordés lors de cette commission. Chacun en mesure les enjeux.

Monsieur LAMRINI indique que Mme VIGNY ne répond pas à sa question.

Madame QUERITE prend la parole en précisant que ce bilan ne peut qu'être approuvé mais que l'on peut faire mieux et plus.

Puisqu'il s'agit de politique sociale, Mme QUERITE a un certain nombre de questions à poser.

Au niveau de la santé, un travail a été débuté avec la coordinatrice santé recrutée en 2019. Celle-ci ayant démissionné, Mme QUERITE souhaiterait savoir ce qu'il en est de ce poste.

Durant cette période de crise, il a été démontré qu'une importante population vernolitaine est pauvre, voire en dessous du seuil de pauvreté, nos services sont impactés.

Face à cette situation, la collectivité ne peut gérer un budget comme à l'habitude.

Les associations caritatives ont distribué en 3 mois leur réserve d'un an.

Mme QUERITE demande si la collectivité a prévu une aide exceptionnelle pour soutenir ces associations.

Concernant la restauration scolaire, Mme QUERITE demande s'il est envisagé la gratuité de repas des enfants pour les familles les plus en difficulté.

La violence faite aux femmes a été en recrudescence durant la période de confinement.

Le 25 novembre est la journée de lutte contre ces violences.

Mme QUERITE demande s'il est possible de faire un affichage particulièrement visible avec les directives.

Enfin, Mme QUERITE souhaite aborder la lettre du Maire d'Allonnes faite à l'ensemble des Maires pour qu'ils rejoignent l'appel fait au Président de la République afin que 1% du plan de relance soit affecté dans les villes et quartiers populaires.

Mme QUERITE demande si Monsieur STEPHO envisage de rejoindre cet appel.

Monsieur le Maire reprend la parole afin de répondre aux questions de Mme QUERITE.

Concernant le Contrat Local de Santé, Monsieur le Maire indique qu'un Vice-Président a été désigné sur cette thématique au niveau de l'Agglomération du pays de Dreux.

Il indique que le Contrat Local est en cours de réécriture, l'entente reste actuelle.

Pour ce qui concerne le portage du poste, il va être nécessaire de recruter une autre personne mais la question se pose sur le fait que la ville de Vernouillet continue à porter financièrement le poste avec un remboursement de la Ville de Dreux, ou l'inverse ou bien avec l'Agglomération. Cette question reste en débat. En tout état de cause, le Contrat Local de Santé doit perdurer.

Concernant les violences faites aux femmes, il y a certes une journée nationale dédiée et la collectivité mène de nombreuses actions dans le cadre de la semaine des droits des femmes.

Monsieur le Maire indique que la collectivité fera le nécessaire cette année pour soutenir de nouveau la cause féminine comme nous l'avons toujours fait à Vernouillet.

Monsieur le Maire explique qu'il ne s'agit pas d'une journée mais d'une semaine que nous consacrons à l'éducation, l'égalité et à l'équité sur ce sujet.

Concernant l'accompagnement aux associations caritatives, Monsieur le Maire explique qu'il a échangé régulièrement avec le Secours Populaire et les Restos du Cœur, en accord avec la Ville de Dreux et les services de l'Etat, nous maintiendrons notre soutien autant qu'il sera nécessaire.

Il est à noter que l'Etat vient d'accompagner la Ville dans le cadre de l'Épicerie sociale à hauteur de 10 000 €.

S'il venait à être nécessaire de voter une subvention exceptionnelle pour le Secours Populaire ou les Restos du Cœur, Monsieur le Maire ne manquera pas d'en faire part au Conseil municipal.

Concernant l'appel fait aux Maires, Monsieur STEPHO indique qu'il est en lien avec l'Association des Maires d'Eure et Loir et qu'il a fait part à M. BILLARD, Président, de sa volonté d'adhérer à ce mouvement pour flécher des enveloppes de droit commun afin de faire face à des difficultés sociales.

Concernant la restauration scolaire, la collectivité souhaite maintenir le quotient familial pour élargir l'accueil des familles à la restauration scolaire en fonction des revenus et moyens. La gratuité n'a pas été évoquée.

Madame LAVault prend la parole et demande si nous avons une idée du nombre d'augmentation des demandes d'aide que nous pourrions avoir sur la Ville, ce qui a été constaté, afin de pouvoir prévoir les mois à venir et ce que nous pourrions y répondre.

Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui, sur l'incidence COVID sur la Ville, nous avons quelques indicateurs qui nous permettent de dire que le dispositif COVID 19 que nous avons mis en place nous a permis de toucher 30 familles avec un besoin d'assistance. Sur l'épicerie sociale, nous observons une légère augmentation des demandes alimentaires de 10 %.

Monsieur le Maire précise que la Ville arrive à faire face à cette situation.

Monsieur LAMRINI félicite Monsieur le Maire pour sa future signature pour rejoindre la lettre ouverte de l'Association des Maires de France.

Par contre, M. LAMRINI dit que Monsieur le Maire ne doit pas définir la Politique de la Ville en écartant les quartiers de la Ville car nous recevons des subventions pour les quartiers dit sensibles afin de les intégrer dans la Ville en général. Nous ne pouvons pas faire notre propre définition de la Politique de la Ville.

Monsieur le Maire répond que la Politique de la Ville s'appuie sur un périmètre de géographie prioritaire qui intègre, sur la Ville de Vernouillet, deux quartiers prioritaires et un quartier de veille active.

Monsieur le Maire explique que lorsqu'il dit que la Politique de la Ville n'est pas exclusivement la Politique de Quartiers, il s'agit de dire que l'idée est de faire l'union.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le bilan contrat de Villes présenté.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Contrat de prêt de refinancement et financement nouveau de la Caisse Française de Financement Local à hauteur de 5 104 924,80 € pour le contrat de refinancement, et de 2 856 219.90 € pour financer les investissements, pour une durée de 15 ans,
- ✓ Contrat de maintenance passé avec la Société DIOPTASE de TOURS (37) pour la maintenance des portables de relèves et des logiciels afférents, pour une durée d'1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, renouvelable 3 fois.



Au titre des questions diverses, Monsieur le Maire fait une lecture totale de la demande de Madame BOUADLA au nom de l'équipe « le Changement, c'est vous » transmise le mardi 17 novembre 2020 à 18h36 par voie électronique.

Dans ce message, il est demandé à Monsieur le Maire quels sont les dispositifs prévus pour résoudre les problématiques liées aux situations stressantes, aux instructions contradictoires, aux conflits non gérés, aux changements incessants, au manque de reconnaissance, aux arrêts maladie importants générant une souffrance au travail préjudiciable au service rendu aux habitants ?

Monsieur le Maire fait part de sa réponse en précisant qu'il l'enverra personnellement à Madame BOUADLA.

Monsieur le Maire indique qu'il est surpris des affirmations car il indique avoir rencontré les représentants du personnel à plusieurs occasions durant ce dernier mois. Il précise que ces thèmes ont été abordés et les réponses qui ont été proposées n'ont pas porté de commentaires négatifs, au contraire.

Il y a lieu cependant de ne pas mélanger les thèmes.

En effet, la gestion de conflit, les manques de reconnaissance, les changements incessants, ne sont en aucun cas liés, à son sens, à la nouvelle organisation mais constitue des faits du passé qui trouveront justement réponse dans nouvelle organisation.

Le changement est source de mouvement, de questionnement qui peuvent parfois rendre certains d'entre-nous en situation de doute. Il ne faut donc pas ignorer cet état de fait mais il ne faut pas non plus jeter de l'huile sur le feu, au risque d'attiser un éventuel mal être.

L'équipe municipale, menée par Monsieur le Maire, travaille à pied d'œuvre, avec les équipes techniques, pour vivre et construire ensemble et Monsieur le Maire est garant de la bonne marche de l'ensemble.

Monsieur le Maire est très proche des agents et il est souvent sur le terrain auprès des équipes et des vernolitains.

Il rejoint Madame la conseillère d'opposition en indiquant que le principal est le bien être des agents et c'est la raison pour laquelle il a entrepris de rencontrer tous les agents en tête à tête. Il s'agit d'un acte fondateur d'une confiance réciproque et renouvelée.

Aussi, il ne peut laisser Mme BOUADLA-ABDI sous-entendre que les agents seraient en souffrance et lui indique que si elle était davantage sur le terrain et moins à écouter les bruits, elle pourrait constater que les agents sont en grande majorité en questionnement légitime et non pas en souffrance tel qu'elle le laisse entendre.

La séance est close à 22h10.